

codex alimentarius commission



FOOD AND AGRICULTURE
ORGANIZATION
OF THE UNITED NATIONS

WORLD
HEALTH
ORGANIZATION



JOINT OFFICE: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tel: 39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 10 (ii) de l'ordre du jour

**CX/PR 08/40/11
Décembre 2008**

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX SUR LES RESIDUS DE PESTICIDES

Quarantième session

Hangzhou, Chine, 14 - 19 avril 2008

LIMITES MAXIMALES DE RESIDUS DANS LE LAIT ET LES MATIERES GRASSES DU LAIT

(Préparé par l'Australie)

Introduction

Le Codex recommande que les LMR pour les pesticides liposolubles dans le lait soient exprimées sur base du lait entier, partant du principe que tous les laits contiennent 4% de matière grasse. Pour un 'produit du lait' d'une teneur en matière grasse inférieure à 2%, la LMR appliquée doit être la moitié pour ce lait spécifique. La LMR pour les 'produits du lait' contenant 2% ou plus de matière grasse doit être 25 fois la LMR spécifiée pour le lait, exprimée sur une base de matière grasse. Les LMR du lait pour les pesticides liposolubles pour lesquels s'applique ce qui est repris ci-dessus sont désignées par la lettre 'F'.

Les nations membres n'apprécient pas universellement cette approche – En outre, l'approche conduit à une surestimation des résidus de pesticides dans les matières grasses du lait ou une liposolubilité moyenne lorsqu'une plus grande proportion de résidus peut être présente dans la portion non grasse du lait. Par exemple si le rapport de concentration de résidus entre les phases grasses et aqueuses du lait contenant 4% de matière grasse est de 24 :1, la masse des résidus sera également divisée entre les portions grasses et aqueuse du lait.

En réponse, la JMPR 2004 a décidé de suivre une approche simplifiée pour les pesticides liposolubles qui serait de fixer des LMR séparées pour le lait entier et les matières grasses du lait lorsque suffisamment de données sont disponibles. La JMPR a suggéré que *'dans un but de mise en application, une comparaison puisse être faite soit des résidus dans les matières grasses du lait avec la LMR pour le lait (graisse) ou les résidus dans le lait entier avec la LMR pour le lait'* (Rapport de la JMPR 2004, Considérations générales 2.7)

Discussion

La JMPR a reconnu qu'il pourrait y avoir des problèmes associés à l'approche visant à fixer des LMR séparées pour le lait entier et les matières grasses du lait, si dans un objectif de mise en application, une mesure de la concentration dans les matières grasses du lait est comparée à la LMR pour les matières grasses du lait. Le problème intervient pour les pesticides ayant une liposolubilité moyenne si les matières grasses du lait testées ne sont pas physiquement séparées du lait. Par exemple, si une extraction par dilution du lait entier est utilisée pour obtenir les matières grasses du lait pour effectuer les tests, les résidus de pesticides seront extraits eux aussi de la fraction aqueuse du lait, ce qui conduit à une mesure excessive dans les matières grasses du lait.

Spinosad est un pesticide de solubilité moyenne dans la graisse avec des LMR de 5mg/kg de matière grasse du

lait et 1 mg/kg pour le lait entier. Les données montrent que en moyenne la concentration de Spinosad dans la crème (50% de matière grasse) est environ 4,2 fois supérieure à la concentration dans le lait entier. Examinant un échantillon contenant des résidus de pesticide à raison de 0,3 mg/kg pour du lait entier contenant 4% de matière grasse du lait. Les différents résultats analytiques seront produit en fonction de la façon dont le lait est analysé.

- Si l'extraction par dilution est utilisée pour obtenir les matières grasses du lait pour le test, il est probable que tous les résidus présents dans le lait seront extraits avec la matière grasse et que le niveau de résidus mesuré sera d'environ 7,5 mg/kg, bien supérieur donc à la LMR pour la matière grasse du lait.
- Si le lait entier est analysé et comparé à la LMR pour le lait entier on peut attendre des résultats d'analyse jusqu'à 0,3 mg/kg inférieurs à la LMR pour le lait entier.
- Si la matière grasse est séparée physiquement et comparée à la LMR pour la matière grasse du lait, on peut attendre un résultat d'analyse de 1,26 mg/kg pour la crème séparée comportant 50% d'eau et 2,52 mg/kg pour 100% de matière grasse, moins donc que la LMR pour la matière grasse du lait.

Tenant compte de cette confusion potentielle, il est invoqué qu'il pourrait être utile que le Codex fournisse un avis officiel concernant une méthode efficace pour la séparation physique de la matière grasse du lait entier à l'échelle d'un laboratoire. Au cours des deux dernières années, le groupe de travail du CCPR sur les Méthodes d'échantillonnage et d'analyse a essayé d'aborder cette question et a par deux fois demandé aux gouvernements nationaux de lui fournir des informations sur les pratiques courantes pour la détermination analytique des pesticides liposolubles dans le lait et les matières grasses du lait. Presque toutes les méthodes décrites jusqu'ici en réponse aux circulaires¹ ne conviennent pas pour la séparation de la matière grasse du lait sans extraire également les résidus de la portion non grasse de l'échantillon. Ceci démontre que beaucoup d'autorités n'ont pas encore pu juger les aspects techniques impliqués.

On pourrait peut-être mieux aborder la question différemment. La question de réglementation mentionnée ci-dessus ne serait pas soulevée si dans un but de réglementation (et de monitoring), sans tenir compte de la question de liposolubilité d'un pesticide, le lait entier est testé et les résultats sont comparés à la LMR pour le lait entier. Cette proposition pourrait être mise en œuvre en ajoutant une note appropriée contre la LMR pour le lait entier dans les cas où les LMR sont établies à la fois pour le lait et la matière grasse du lait. La formulation suggérée pour une note appropriée est : *'dans un objectif de monitoring et de réglementation, le lait entier doit être analysé et les résultats doivent être comparés à la LMR pour le lait entier'*.

Cette proposition est cohérente avec, et servira à faire valoir, la Classification du Codex des produits destinés à l'alimentation humaine et animale, qui établit pour le lait, la portion du produit auquel s'applique la LMR et ce qui est analysé est le produit entier. La proposition vise aussi une harmonisation avec CCRDV en ce qui concerne les résidus dans le lait entier²

Il existe une raison pour que le Codex continue de fixer des LMR pour les pesticides liposolubles dans la matière grasse du lait, étant donné que ces LMR ont pour but de couvrir les produits laitiers transformés dans lesquels les résidus pourraient être plus élevés que dans le lait complet. Les LMR pour les produits laitiers peuvent être calculées en se fondant sur les LMR du lait entier et les matières grasses du lait, en tenant compte du contenu en matière grasse du produit et de la contribution des résidus dans la fraction non grasse du produit.

Avec le temps, il devrait être possible de remplacer les LMR portant l'annotation F par des valeurs séparées pour le lait entier et les matières grasses du lait. Les données nécessaires pour établir des LMR spécifiques pour les matières grasses du lait et le lait entier sont détaillées dans les lignes directrices de l'OCDE pour la génération de données de test faisant partie du processus d'enregistrement et la fixation de LMR pour les nouveaux produits chimiques. Les déclarants sont conscients de ces exigences en matière de données et des procédés par lesquels elles doivent être obtenues.

¹ Letre circulaire CL 2006/9-PR et CL 2007/15-PR.

² Actuellement CCRVDF n'étudie pas les résidus dans les produits transformés

Recommandations

1. Que pour réglementer et contrôler les résidus de pesticides liposolubles dans le lait, lorsque des LMR ont été fixées à la fois pour le lait entier et pour les matières grasses du lait, le lait entier est analysé et les résultats sont comparés avec la LMR Codex pour le lait entier.
2. Que le CCPR convient de demander à la JMPR d'ajouter une note appropriée de cet effet avec la LMR pour le lait entier dans tous les cas où des LMR ont été fixées à la fois pour le lait entier et pour les matières grasses du lait, *'dans un objectif de monitoring et de réglementation, le lait entier doit être analysé et les résultats doivent être comparés à la LMR pour le lait entier'*